

### *Initiatives ministérielles*

Je peux remonter loin en arrière. Nous n'avons pas à jeter tout le blâme sur le gouvernement actuel, car nous avons perdu la subvention du Nid-de-Corbeau, ce qui a permis à l'État de réaliser de grandes économies tout en faisant augmenter les coûts de production des agriculteurs. Nous avons augmenté les frais de transport qui, il y a quelques années, étaient maintenus à un certain niveau grâce à une subvention de l'État. Ces frais ne seront plus maintenus à un certain niveau. Encore une fois, cela représentera une économie pour l'État et une hausse des coûts pour les agriculteurs. La suppression du remboursement de la taxe sur le carburant a permis à l'État de faire une économie et a ajouté aux coûts de production des agriculteurs.

La TPS qu'on prévoit imposer va accroître les coûts de production des agriculteurs sans rien ajouter à leur revenu. En fait, si l'on impose la TPS sur les produits de la ferme, il est vraisemblable que cette TPS sera plus élevée que ce qu'il en coûte pour mettre ces produits en marché.

Nous discutons maintenant du projet de loi C-48 concernant l'assurance-récolte. Cette mesure a elle aussi comme principale raison d'être d'essayer de réduire les coûts du gouvernement. En l'occurrence, je dois dire que les coûts ne sont pas transmis à l'agriculteur, mais aux gouvernements provinciaux. L'argent finira probablement par sortir de toute façon des goussets des agriculteurs. Pour l'agriculteur il n'y a vraiment pas d'amélioration notable.

Les modifications à la Loi sur l'assurance-récolte vont dans la plupart des cas faire réaliser des économies à l'État parce qu'il ne paiera que 25 p. 100, alors que jusqu'ici, il en payait 45 environ. Je voudrais citer un article de Tom Button paru dans *Farm and Country*. Voici ce qu'il dit, et cela résume assez bien le point de vue des agriculteurs en ce moment:

Si l'assurance-récolte était trop chère en 1989, ne comptez pas pouvoir payer les primes en 1990.

Si vous aviez les moyens de la payer mais que vous trouviez que vous ne pourriez pour ainsi dire jamais espérer une indemnité, ne comptez pas que les choses vont aller mieux.

Après quatre ans de débat sur l'assurance-récolte, les leaders agricoles ont fini par voir exactement comment Ottawa et Queen's Park ont l'intention de réformer les régimes d'assurance-récolte du pays.

C'est à peine s'ils en croient leurs yeux et leurs oreilles.

Voilà ce que dit *Farm and Country* des modifications au régime ontarien. Dans l'Ouest, monsieur le Président, que nous représentons vous et moi, les choses n'iront guère mieux, même si on y a beaucoup plus recours à

l'assurance que dans la plupart des régions de l'est du Canada.

Il faut reconnaître qu'il y a des problèmes avec le programme d'assurance-récolte, et que c'est à cause de ces problèmes que le gouvernement devrait agir. Ce projet de loi s'attaque à la plupart des problèmes qui existaient déjà, et souvent de façon utile. Mais s'il visait à améliorer le sort des agriculteurs et à rendre les exploitations familiales plus rentables, alors le gouvernement a raté son but.

La citation que je viens de lire montre que les changements n'améliorent pas sensiblement la rentabilité de l'exploitation familiale. La procédure suivie pour le changement est louable, j'imagine, du fait qu'un document de discussion a été établi, que le gouvernement a consulté les associations de producteurs et qu'il y a donc eu une certaine consultation. Cette consultation a donné lieu à 64 mémoires que le gouvernement a examinés, mais qui n'ont pas été pris en considération. On n'a contacté aucune de ces associations de producteurs pour savoir pourquoi elles demandent telle ou telle chose, et le gouvernement ne leur a pas dit pour quelle raison il écartait leurs propositions.

Les modifications définitives à la loi ont été mises au point de concert par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, lors d'un accord intervenu à Prince-Albert il y a un an. C'est ce qui fait la base du projet de loi que nous discutons, et il y a là une faiblesse dans notre démarche législative parce qu'assez souvent les projets de loi pourraient être améliorés s'il y avait consultation une fois la décision prise par le gouvernement.

Que fait ce projet de loi? Il change le mode de fixation de la part assurable du rendement, ce qui, fondamentalement, est une bonne idée. Il porte à 90 p. 100 la protection maximale, ce que les agriculteurs ont demandé. Le résultat n'est qu'une illusion parce que, selon l'Ontario Agricultural Commodity Council, même si la loi sera modifiée pour permettre une protection optionnelle de 90 p. 100 du rendement agricole moyen, une formule restrictive sera établie de sorte que beaucoup de récoltes en Ontario ne seront pas protégées à 90 p. 100.

• (1700)

Les agriculteurs ont demandé que le taux des primes soit établi pour chaque récolte en fonction d'une protection de 90 p. 100 et qu'on leur laisse ensuite la possibilité de déterminer si ce taux est abordable. Comme le niveau de protection est actuellement de 80 p. 100, la formule